

## POLITIQUE DE BEST SELECTION

En tant que société de gestion de portefeuille, Oudart Gestion n'est pas membre des marchés mais transmet ses ordres pour ses clients ou pour sa gestion collective à des intermédiaires de marché qui en assurent l'exécution. Le principe de « meilleure exécution » devient alors un principe de « meilleure sélection », c'est à dire de choix des intermédiaires qui prennent les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat par type d'instruments financiers.

Afin de mieux répondre aux exigences réglementaires, Oudart Gestion a confié la transmission de ses ordres à une table de négociation externalisée, Amundi Intermédiation. La société est agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers.

La procédure ci-dessous décrit les mesures mises en place lorsqu'Oudart Gestion est le transmetteur direct des ordres. En effet, lorsque le client opte pour la négociation de ses ordres via le site E-Oudart, les ordres sont routés vers la plateforme de Crédit Agricole Titres qui a choisi comme broker unique, Kepler Cheuvreux. Les instruments financiers et les places autorisés sont décrits dans la convention spécifique E-négociation.

### **1. Préambule**

La meilleure exécution ne veut pas dire le cours le plus bas de la séance pour un achat ou le cours le plus élevé de la séance pour une vente. La meilleure exécution correspond à un ensemble de critères dont le prix est évidemment un élément primordial, mais qui intègre aussi le coût global, la taille de l'ordre, les données liées au règlement-livraison, le temps d'exécution, etc. Néanmoins pour un ordre d'un client non professionnel portant sur un titre et une quantité qui ne présentent pas de problème de liquidité, le cours est l'élément fondamental d'une meilleure exécution.

Cependant, la meilleure exécution ne peut se vérifier qu'à un instant T : un ordre exécuté à 10h00 ne pourra se comparer qu'avec l'ensemble des cotations réalisées à cette heure-là. C'est pourquoi les ordres sont enregistrés et traités avec célérité et précision.

Il est nécessaire de préciser que le principe de best execution connaît une exception : lorsque le donneur d'ordre (le client dans le cas d'un Mandat de Transmission d'Ordres ou le gérant dans le cas de la gestion pour compte de tiers) donne des instructions spécifiques (sur le lieu d'exécution, sur la manière de travailler l'ordre, en fixant une limite,...) l'intermédiaire est exonéré de l'obligation de meilleure exécution sur ces critères spécifiques.

### **2. Clients concernés**

Oudart Gestion est catégorisé comme « client professionnel » et nos clients sont très majoritairement des « clients non professionnels » et marginalement des clients « professionnels ». Nous offrons la même qualité de service et de reporting dans l'exécution des ordres.

### **3. Principes de meilleure sélection des intermédiaires**

Amundi Intermédiation a mis en place une procédure de sélection des courtiers et des contreparties. La sélection de ces intermédiaires est effectuée selon un processus de vote annuel reposant sur des critères établis, pertinents et objectifs. Elle vise à définir une liste de courtiers/contreparties adaptée au volume des ordres traités par Amundi Intermédiation et au regard des besoins globaux et/ou spécifiques en terme de service pour ses clients.

Du fait de leurs obligations réglementaires, les intermédiaires sélectionnés sont tenus d'offrir la meilleure exécution possible lorsqu'ils délivrent un service d'investissement à Amundi Intermédiation.

#### **1. Intervenants au vote :**

Les participants au vote sont les représentants des tables de négociation d'Amundi Intermédiation et des métiers support (Middle-Office) qui sont en contact régulier avec les intermédiaires. En tant qu'instances de contrôle, les départements des Risques et de la Conformité disposent d'un droit de veto lors des Comités de sélection des brokers et des contreparties.

#### **2. Critères de vote pour la sélection des intermédiaires :**

- qualité du suivi commercial
- qualité de l'information de trading
- qualité de l'exécution - accès aux lieux de cotation – offre d'algorithmes
- niveaux des courtages et des prix obtenus par rapport aux TCA (Transaction Cost Analysis)
- qualité du règlement / livraison des opérations – délai des confirmations

Le nombre des critères demeure restreint afin de favoriser l'obtention d'un résultat cohérent. Les négociateurs doivent s'appuyer sur des critères dont la partie quantitative est reconnue, il s'agit :

- des outils pré-trade disponibles en interne ou chez les contreparties en externe ;
- des outils post-trade tel que les reportings TCA qui sont soit internes, soit externes, permettant de comparer avec des benchmarks les niveaux de prix et de courtage obtenus, plus spécifiquement, lorsque les instruments financiers traités n'ont pas de cotation sur un marché réglementé.

Le résultat des votes est présenté pour validation en Comités de sélection.

La sélection des brokers d'exécution pour Oudart Gestion est réalisée lors d'un Comité annuel conjoint entre Amundi Intermédiation et Oudart Gestion.

### **4. Lieux d'exécution**

Amundi Intermédiation a accès à tout lieu de cotation susceptible de fournir la meilleure exécution des ordres.

Les ordres sont dirigés en fonction des meilleures conditions de réalisation offertes, soit vers les Marchés Réglementés (MR), soit vers les Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN), soit vers les Internalisateurs Systématiques (IS), soit vers les Systèmes Organisés de Négociation (SON).

INSTRUMENTS FINANCIERS	TYPOLOGIE DE LIEU(X) D'EXÉCUTION (*)	STRATÉGIE POUR OBTENIR LA MEILLEURE EXÉCUTION POSSIBLE & SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES	FACTEURS & CRITÈRES RETENUS / PRIVILÉGIÉS
<b>ACTIONS</b>			
Actions	MR, SMN, IS	Les ordres sont transmis via des intermédiaires sélectionnés (cf politique de sélection).	Prix, Liquidité, Vitesse, Coût selon le type d'ordre envoyé par le client
ETF (Actions, Obligataires & Matières premières)	MR, SMN, OTC	Les ordres sont transmis à : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des intermédiaires sélectionnés (si la liquidité est suffisante sur un MR) ;</li> <li>➤ ou bien mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées (cf politique de sélection) quand la liquidité du marché est assurée soit par des teneurs de marché, soit par des contreparties accessibles via les systèmes électroniques de négociation.</li> </ul>	Prix, Liquidité, Vitesse, Coût selon le type d'ordre envoyé par le client
Warrants, Droits, Equity Linked Note, Bons, Certificats, CFD, etc ...	MR, SON, OTC	Les ordres sont transmis à : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des intermédiaires sélectionnés (si la liquidité est suffisante sur un MR) ;</li> <li>➤ ou bien mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées (cf politique de sélection) quand la liquidité du marché est assurée soit par des teneurs de marché, soit par des contreparties accessibles via les systèmes alternatifs de négociation.</li> </ul>	Prix, Liquidité, Vitesse, Coût selon le type d'ordre envoyé par le client
<b>OBLIGATAIRE</b>			
Obligations d'Etat (OAT, Souverain Agence Supranationaux, Covered Bond, Treasury Bond, etc ...)	OTC, SON, SMN	Mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées (cf politique de sélection). La liquidité du marché est assurée soit par des teneurs de marché, soit par des contreparties accessibles via les systèmes alternatifs de négociation.	Prix, Liquidité
Obligations privées (Financières ou Entreprises, ...) quels que soient les notations des émetteurs	OTC, SON, SMN	Mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées (cf politique de sélection). La liquidité du marché est assurée soit par des teneurs de marché, soit par des contreparties accessibles via les systèmes alternatifs de négociation.	Prix, Liquidité

INSTRUMENTS FINANCIERS	TYPOLOGIE DE LIEU(X) D'EXÉCUTION (*)	STRATÉGIE POUR OBTENIR LA MEILLEURE EXÉCUTION POSSIBLE & SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES	FACTEURS & CRITÈRES RETENUS / PRIVILÉGIÉS
<b>MONÉTAIRE</b>			
Certificats de Dépôt Négociable (CDN), Commercial Paper (CP), Titres souverains courts, etc ...	OTC, SON, SMN	Mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées (cf politique de sélection). La liquidité du marché est assurée soit par des teneurs de marché, soit par des contreparties accessibles via les systèmes alternatifs de négociation.	Prix, Liquidité
Contrats à terme fermes (Future sur Euribor, DAT, etc ...)	MR, OTC	Les ordres sont transmis à : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des intermédiaires sélectionnés (si la liquidité est suffisante sur un MR) ;</li> <li>➤ ou bien mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées (cf politique de sélection) quand la liquidité du marché est assurée soit par des teneurs de marché, soit par des contreparties accessibles via les systèmes alternatifs de négociation.</li> </ul>	Prix, Liquidité, Vitesse, Coût selon le type d'ordre envoyé par le client
Dérivés OTC (Swap de taux, Forward sur swap de taux, etc ...)	OTC	Mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées (cf politique de sélection). La liquidité du marché est assurée soit par des teneurs de marché, soit par des contreparties accessibles via les systèmes alternatifs de négociation.	Prix, Liquidité

## **5. Surveillance et contrôles**

La surveillance et les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau d'Oudart Gestion mais aussi ceux du Teneur de comptes Oudart SA permettent de vérifier le bon déroulement des exécutions mais aussi des dénouements.

Les contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau d'Oudart Gestion permettent de vérifier périodiquement la best execution via les reportings fournis par Amundi Intermédiation, mais aussi par vérification directe par échantillonnage.

## **6. Comité de suivi des intermédiaires**

Oudart Gestion a mis en place un Comité de suivi des intermédiaires qui se réunit au moins deux fois par an et qui vérifie, réexamine et valide les intermédiaires retenus et la qualité du service obtenu concernant :

- la meilleure sélection du prestataire concernant la table de négociation externalisée ainsi que celle des intermédiaires de marché ;
- le suivi du budget recherche attribué aux intermédiaires retenus.

Ce Comité est composé de la Direction Générale d'Oudart Gestion, des représentants de la gestion collective et de la Conformité.